

retour le lendemain		horaires.
Temps partiel en formation à la demande du salarié		Le coût du stage pris dans sa totalité. Comptabilisation du temps au prorata du contrat. Frais annexes remboursés dans leur totalité sur les bases communes.
Temps partiel en formation à la demande de l'employeur		Coût du stage pris dans sa totalité. Comptabilisation des horaires dans leur totalité. Frais annexes remboursés dans leur totalité sur les bases communes.
Temps plein en formation à la demande du salarié ou de l'employeur dans le cadre du PPF		Horaires quantifiés sur la base de la convention de stage. temps de formation = temps de W sauf pour des formations de longues durées qui amèneront une modification provisoire des horaires de travail

La Directrice Générale,
Marie-Josée TAULEMESSE